

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-024

SERVICE : Direction des Affaires Culturelles / pôle patrimoine et actions culturelles

OBJET : Printemps des Arts 2023 - Contrat de cession et de représentation avec l'association La Compagnie des Quidams 01340 ETREZ

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°20-18 du 31 Juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13ème Vice-Présidente, Madame Sylviane CHÊNE dans le domaine de la Culture et de la Vie Etudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDERANT que le spectacle « Comme des Mômes » est programmé sur le Parking de Beaupont le dimanche 14 mai dans le cadre du Printemps des Arts ;

CONSIDERANT qu'il convient de définir les conditions techniques et financières du spectacle organisé par l'association La Compagnie des Quidams ;

DECIDE

DE CONCLURE un contrat de cession avec l'Association La Compagnie des Quidams – 01340 ETREZ définissant les conditions de collaboration entre la Communauté d'Agglomération et ladite association dans le cadre du Printemps des Arts 2023.

La convention précise les points suivants :

- L'Association La Compagnie des Quidams s'engage à organiser le spectacle « Comme des Mômes » sur le Parking de Beaupont le dimanche 14 mai 2023 à 16 h 30 ;
- Le coût de la prestation s'élève à la somme de 2 426.50 € (Deux mille quatre cent vingt-six euros et cinquante centimes) net de TVA comprenant le financement de la prestation artistique, la sonorisation et les frais de déplacement.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg en Bresse, le 1^{er} février 2023



**Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,**

Sylviane CHÊNE
Déléguée à la Culture et à la Vie étudiante